



EDESS ATELIER TECHNIQUE

21 septembre 2017

Interopérabilité des SI SPASAD le contexte



Avec le soutien de la
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie



SAAD, SSIAD, SPASAD

Les **SAAD** (services d'aide et d'accompagnement à domicile) interviennent en qualité de prestataires, pour des actions liées aux actes essentiels de la vie, au soutien à domicile, à la préservation ou la restauration de l'autonomie dans l'exercice des activités de la vie quotidienne et au maintien et au développement des activités sociales et des liens avec l'entourage.

Pour faire simple : le fonctionnement du SAAD dépend du Conseil départemental.

Les **SSIAD** (services de soins infirmiers à domicile) interviennent à domicile pour dispenser sur prescription médicale des soins aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Leurs interventions sont prises en charge par l'Assurance maladie .

Les SSIAD assurent également une coordination avec les autres intervenants médicaux et paramédicaux : services d'aide à domicile, kinésithérapeutes, médecins...

Pour faire simple : le fonctionnement du SSIAD dépend de l'ARS.

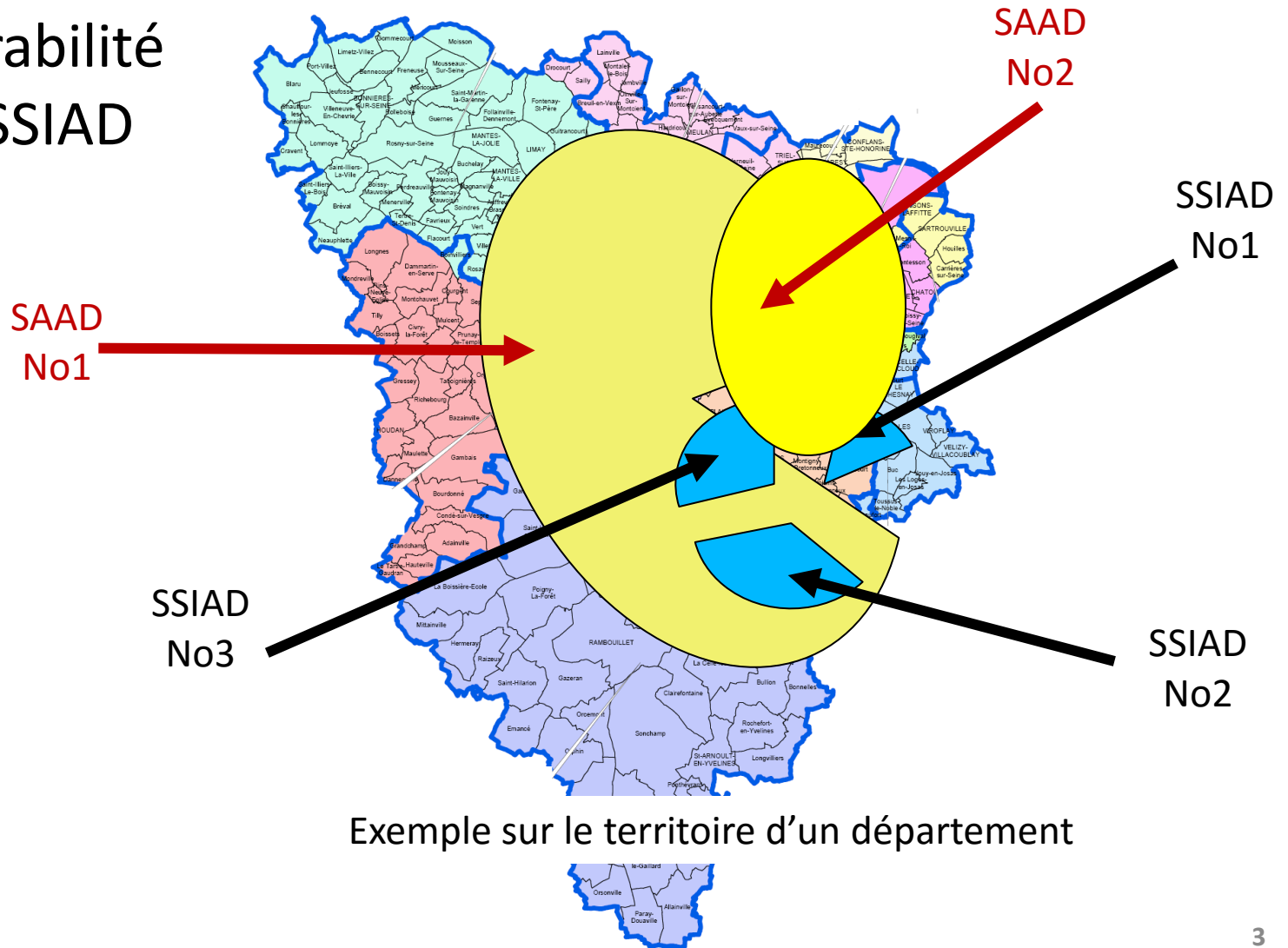
Les **SPASAD** (Services polyvalents d'aide et de soins à domicile) coordonnent des services qui assurent les missions d'un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et les missions d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). Ils existent depuis 2005.

Le terme *SPASAD expérimental*, au sens « existant avant les SPASAD intégrés » **est à éviter**

Territoire d'intervention

Un **SPASAD** est constitué sur un territoire commun au SAAD et au SSIAD

Interopérabilité
SAAD - SSIAD



SPASAD intégré = SPASAD *expérimentateur*

La loi du 28 décembre 2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement, propose d'expérimenter, sur une période de 2 ans, une évolution des modalités d'organisation, de fonctionnement et de financement des SPASAD.

L'objectif est de promouvoir le développement de ce modèle d'organisation de l'aide et du soin à domicile, et en particulier d'en améliorer la coordination et favoriser la mise en œuvre d'actions de prévention de la perte d'autonomie.

L'expérimentation des **SPASAD intégrés** concerne l'association des services gestionnaires d'un SAAD et d'un SSIAD dont les territoires d'intervention se recoupent, sous contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec la collectivité et l'ARS :

- au sein d'une même entité juridique
- au sein d'entités juridiques distinctes qui exercent leurs missions en commun dans le cadre d'une convention

Plus de 350 SPASAD ont soumis leur projet d'intégration.

Cahier des charges des expérimentations – en terme de SI

Pour exercer leurs missions, les SPASAD expérimentateurs se dotent d'outils partagés de fonctionnement et d'évaluation (livret d'accueil, projet de service, contrat de prestations pour la personne accompagnée, règlement de fonctionnement, grille d'évaluation des besoins, etc.).

Sans obligation d'acquérir un progiciel de gestion intégré, **ils s'engagent à mettre en place un système d'information sécurisé, permettant notamment le partage des plannings d'intervention et le suivi des projets individualisés d'aide et d'accompagnement et de soins (PIAAS).**

L'outil de liaison à domicile (papier ou informatisé) est commun et, le cas échéant, partagé avec les professionnels de santé libéraux ou les partenaires du SPASAD.

Arrêté du 30 décembre 2015 fixant le cahier des charges des expérimentations relatives aux services polyvalents d'aide et de soins à domicile prévues à l'article 49 de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement

PARTICIPANTS

DGCS (Direction générale de la cohésion sociale) – Service des politiques sociales et médico-sociales
La DGCS est une direction d'administration centrale travaillant sous l'autorité ou à la disposition de plusieurs ministres et secrétaires d'État, et gérée sur un plan administratif par le ministère en charge des affaires sociales et le Secrétariat général des ministères sociaux.

CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) - Direction de la compensation - modernisation des services et professionnalisation des métiers de l'aide à domicile

Fédérations nationales d'associations d'aide, de services et de soins à la personne - voir liste en annexe

EDESS : pour sa capacité à mener des travaux techniques sur les échanges de données dématérialisées, en lien avec les éditeurs de logiciels et à élargir le standard ESPPADOM au domaine des soins à domicile

IDEAL : pour relayer l'information auprès des départements et solliciter leur participation aux travaux

Et la participation, via les ateliers : éditeurs de logiciels, ASIP Santé, Assurance maladie, etc.

Cadre conventionnel d'intervention de EDESS

Le standard ESPPADOM conçu par l'association EDESS permet déjà les échanges de données dématérialisées dans le domaine de l'aide à domicile :

- plan d'aide
- relevés horodatés des prestations
- factures

Dans la convention 2016-2018 de soutien de la CNSA à EDESS et IDEAL, un axe technique confié à EDESS concerne l'évaluation des **besoins d'interopérabilité entre les données d'aide à domicile et les données de soin** :

- état des lieux de l'existant des pratiques entre SAAD, SSIAD et SPASAD, relativement aux **transferts de données** et à la **possibilité de dématérialisation**
- préconisations concrètes pour permettre de faire évoluer les **pratiques d'échanges** entre SAAD et SSIAD et favoriser le décloisonnement de l'aide et du soin,
- **adaptabilité du standard ESPPADOM** aux besoins des SPASAD

PÉRIMÈTRE ACTUEL DU STANDARD ESPPADOM

ESPPADOM est essentiellement basé sur la dématérialisation des factures des SAAD avec automatisation de leur contrôle, en lien avec :

- le plan d'aide du bénéficiaire
- les comptes-rendus horodatés des interventions
- les règles de calcul des factures, des arrondis, des corrections

=> un nombre réduit d'acteurs, un cycle commande / délivrance / facturation

PRISE COMPTE DES SOINS À DOMICILE

le plan d'aide s'étend à un projet individualisé d'aide, d'accompagnement et de soins, élaboré par un infirmier coordonnateur qui assure le rôle de référent de la personne accompagnée

les soins infirmiers à domicile sont dispensés sur **prescription médicale** aux patients atteints ou non d'une ALD (affection longue durée)

une coordination est organisée avec des **acteurs externes** (médecin traitant, professionnels libéraux conventionnés)

Pour EDESS et ESPPADOM, ce qui évolue

nouveaux acteurs à prendre en compte

- infirmiers du SSIAD / SPASAD, dont infirmier coordonnateur
- aides-soignant(e)s diplômés
- libéraux paramédicaux sous convention avec le SSIAD
- médecin traitant
- - *liste non exhaustive* -

nouvelles prestations

- surveillance clinique, suivi de pathologies, de troubles du comportement ou cognitifs
- actions d'éducation à la santé et de prévention
- soins infirmiers techniques : pansements complexes, suivi de diabète, prises de sang, ...
- autres soins paramédicaux : kinésithérapeute, pédicure / podologue, ...

traitement de données de médico-sociales personnelles

- numérisation, stockage, conservation des documents
- force probante des documents numérisés
- sécurisation des échanges de données
- = quelles obligations

Les besoins identifiés (sur lesquels un travail de EDESS est pertinent)

Pour le SAAD et le SSIAD, les besoins **métier** sont nombreux :

Exemples :

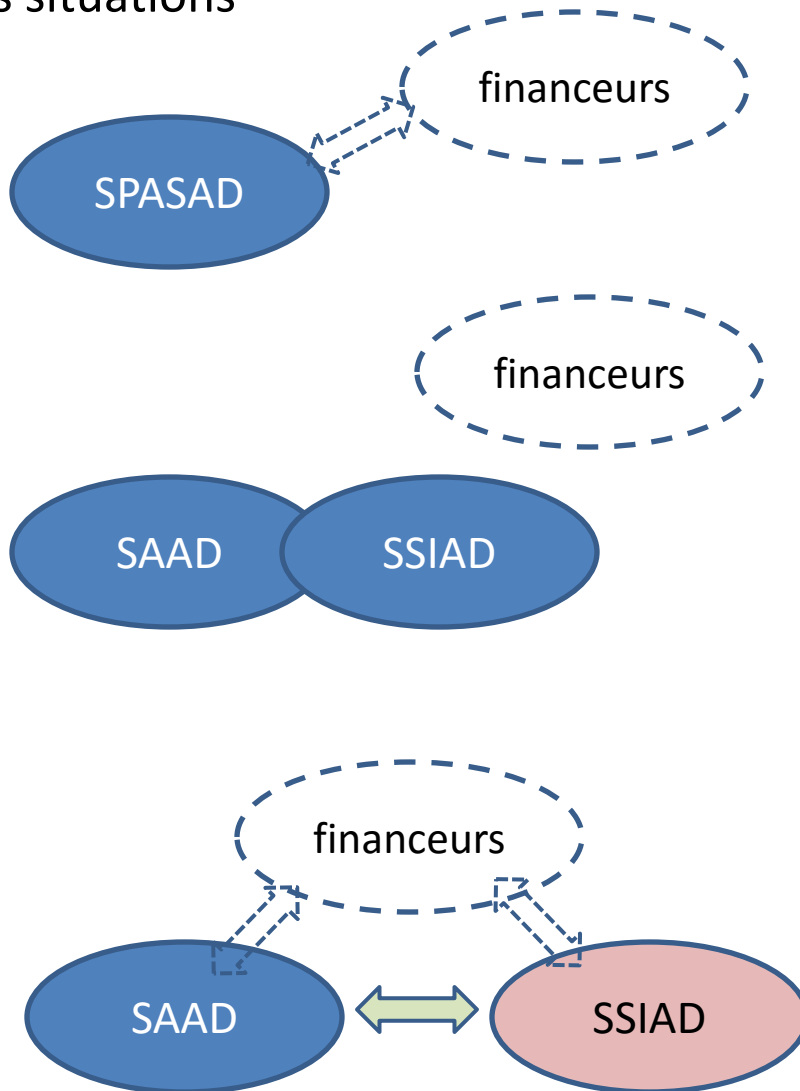
- partager les informations du bénéficiaire / patient
- proposer une vision d'ensemble globale de la prise en charge
- partager l'information avec le personnel d'intervention aide et soin sans délai
- informer le bénéficiaire / patient
- rendre compte aux financeurs
- etc.

EDESS doit comprendre ces besoins, mais leur spécification est du ressort des maîtres d'ouvrage et des éditeurs.

La spécificité de EDESS est de proposer des **formats d'échange de données** permettant à des logiciels d'éditeurs différents de partager des informations fiables sur le bénéficiaire / patient.

En première analyse ...

Trois situations



SAAD et SSIAD utilisent un logiciel commun : EDESS peut travailler sur les échanges avec les financeurs (CD, ARS)

SAAD et SSIAD utilisent deux logiciels du même éditeur: celui-ci gère le partage des données

SAAD et SSIAD utilisent deux logiciels d'éditeurs différents : EDESS va travailler en priorité sur les échanges entre ceux-ci

Méthode de travail

Démarche d'analyse classique :

- données, enjeux, acteurs, processus, architectures logicielles, contraintes particulières, préconisations et points de vigilance
 - vocabulaire unifié, définitions, nomenclatures
- ⇒ peut faire l'objet d'un guide métier

Cahier des charges technique sur l'interopérabilité des SI SPASAD :

- travail à mener par EDESS à partir de CCTP (confidentiels) transmis par la DGCS et/ou de dossiers publics d'appels d'offres
- l'objectif n'est pas de rédiger un CC type, mais de **lister les points d'attention**

Formats d'échanges de données : commencer par définir les besoins

- cas où SAAD et SSIAD utilisent le même progiciel => quelle part d'échanges avec des acteurs externes ?
- cas où SAAD et SSIAD utilisent des logiciels différents : échanger en priorité sur
 - la gestion du planning des interventions
 - le suivi du projet global d'aides et de soins du bénéficiaire

Sécurisation du stockage et des échanges de données

=> peut faire l'objet de préconisations propres au domaine médico-social

Participations sollicitées par la DGCS

Organisme	
ADESSADOMICILE	Fédération nationale, aide, accompagnement et soin à la personne
ADHAPSERVICES	Réseau de maintien à domicile privé
AD-PA	Association des directeurs au service des personnes âgées
ADMR / UN-ADMR	Aide à domicile en milieu rural
APF	Association des paralysés de France
CROIX-ROUGE	Croix rouge française
FEDESAP	Fédération française des services à la personne et de proximité
FEHAP	Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs
FESP	Fédération du service aux particuliers
FHF	Fédération hospitalière de France
FNAAFP	Fédération des associations de l'aide familiale populaire
FNADEPA	Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées
FNAQPA	Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées
GIHPNATIONAL	Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques
MUTUALITE	Fédération nationale de la mutualité française
SOSM-LAPROVIDENCE	Service d'aide à la personne
SYNERPA	Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées
UNA	Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles
UNASSI	Union nationale des associations et services de soins infirmiers
UNCCAS	Union nationale des centres communaux d'action sociale
UNIOOSS	Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux